

POSTULAT

Auteur Julien Dubuis, PLR, Marianne Maret, PDCB, Grégory Logean, UDC, Diego Clausen, CSPO, et cosignataires
Objet Quelle vision pour les soins de longue durée dans notre canton?
Date 14.06.2019
Numéro 2.0290

Dans le cadre de la politique sanitaire, plus spécifiquement de la politique des soins de longue durée du Canton du Valais, plusieurs projets sont en cours. Dans certaines régions, les EMS collaborent entre eux et mettent en place des processus de fonctionnement avec les CMS, maximisant ainsi les synergies entre les acteurs. Dans d'autres régions, les CMS se profilent comme centre de prestations et reprennent ainsi la gestion d'EMS. Dans une autre région, les EMS souhaitent accompagner les clients à domicile, puis les accueillir comme résidents lorsque la situation l'exigera. Ce sont ici des visions intéressantes de la prise en charge, axées sur les besoins du patient. Toutefois, il semblerait que les règles et la liberté d'entreprendre ne soient pas les mêmes entre les EMS et les CMS. En effet, l'EMS qui souhaite réaliser des soins à domicile aux conditions économiques d'un CMS privé (et non public) a été rejetée. Ce rejet par le DSSC d'un projet, améliorant la coordination entre les acteurs et implicitement la prise en charge, interpelle.

Conclusion

Dans ce contexte, il est demandé au DSSC de clarifier sa vision des soins de longue durée et surtout de préciser le rôle et les possibilités de chacun des acteurs. Enfin, pourquoi est-il possible qu'un CMS gère un EMS alors qu'un EMS ne peut, quant à lui, pas exploiter un CMS privé?